



# VERDIR LES RUES ET EMBELLIR LA VILLE ENSEMBLE !



Lancé en 2018 à Vitry-sur-Seine, le Passeport végétal est une autorisation délivrée par la ville qui permet de jardiner dans la rue, aux pieds des arbres ou dans des bacs prévus à cet effet. Toute personne ou structure locale qui souhaite entretenir un « petit jardin sur rue », ayant une idée de lieu à verdir, peut demander son Passeport végétal. La ville l'aide à mettre en place son projet de végétalisation de l'espace public.

## ÉTAPE 1

Je demande mon passeport végétal



Je remplis le bulletin d'inscription en indiquant l'adresse du lieu que je veux verdir et je l'envoie **avant le 31 janvier 2023** :



### Soit par courrier

à Direction Espaces Verts,  
2, av. Youri-Gagarine,  
94400 Vitry-sur-Seine



### Soit par mail

passportvegetal  
@mairie-vitry94.fr

À la réception de votre demande, la Direction Espaces Verts vous contacte dans un délai d'un mois maximum.

## ÉTAPE 2

Je reçois mon équipement



Après avoir vérifié et validé l'adresse du lieu à verdir, la ville me fournit mon équipement. Au printemps, elle réalise les installations et les découpes nécessaires, l'apport de terre et le nettoyage du site.

## ÉTAPE 3

Je plante



Dès que le matériel est prêt, c'est parti : je peux commencer à réaliser mes premières plantations !  
Besoin d'aide et de conseils ? La Direction Espaces Verts vous guide dans l'utilisation de votre Passeport végétal en vous fournissant des conseils pratiques sur la plantation, le choix des végétaux, la sécurité de l'emplacement...

## ÉTAPE 4

J'entretiens



En arrosant et en taillant régulièrement mes végétaux, je veille à respecter les ouvrages en place, les piétons et les arbres à proximité. Car détenir un Passeport végétal, c'est avant tout s'engager à garder l'espace public esthétique, accessible et sans danger pour autrui.

### 3 RÈGLES POUR BIEN UTILISER SON PASSEPORT VEGETAL



#### PLANTES

Hauteur maximum : 50 cm



#### ACCESSIBILITE

Passage règlementaire minimum sur trottoir : 2 m



PRODUITS PHYTOSANITAIRES : 0

## BULLETIN D'INSCRIPTION PASSEPORT VÉGÉTAL 2022-2023

Pour une délivrance du Passeport végétal au printemps 2023, je m'inscris entre le 24 septembre 2022 et le 31 janvier 2023.

Nom ou structure : .....

Adresse : .....

Mail : .....

Téléphone : .....

Adresse du projet de Passeport végétal : .....

Type d'équipement :

Bac 50 x 50 x 70 cm  Bac 110 x 50 x 70cm  Pied d'arbre

Découpe de trottoir  Autres

Descriptif : .....

.....

.....

.....

.....

#### Pièce à fournir

Obligatoires : attestation de responsabilité civile et photocopie d'une pièce d'identité.

Facultatives : croquis du projet, photo du site envisagé

Avant de signer le présent bulletin d'inscription, je m'assure d'avoir lu et approuvé la charte du détenteur du Passeport végétal disponible sur vitry94.fr et je m'engage à en respecter les termes.

Signature précédée de la mention

« lu et approuvé »

Fait à Vitry-sur-Seine, le :

.....

